



Question pour une démission suite à une forme de harcèlement ...

Par **bobleponge69**, le 16/12/2012 à 15:49

Bonjour,

Je travaille actuellement en CDI dans une grande chaîne de crèche. Etant le seul homme, je rencontre pas mal de difficultés au niveau de ma direction .. Je me suis fait traité de "pédophile" sur aucuns fondements .. Je suis convoqué tous les mois par ma direction qui n'admet pas ses erreurs .. Mes heures supplémentaires ne sont pas validées et ce weekend, j'ai reçu une lettre recommandée avec accusé qui est assez semblable à un avertissement il manque juste ce mot "avertissement" pour que ça soit officiel.

Etant à bout, j'ai recherché un autre poste que j'ai obtenu mais je suis sencé faire 1 mois et demi de préavis, y a t-il une façon de partir avant ?

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **P.M.**, le 16/12/2012 à 18:14

Bonjour,

Vous auriez donc donné votre démission mais je dois dire que je ne connais pas la Convention Collective qui pourrait prévoir un mois et demi de préavis, ce qui paraît étrange... Normalement, sans accord écrit avec l'employeur, le préavis doit être respecté...

Par **bobleponge69**, le 16/12/2012 à 20:50

l'entreprise fonctionne avec le code du travail, il n'y a pas de conventions ...

Par **P.M.**, le 16/12/2012 à 20:59

Alors serait applicable [l'art. L1237-1 du Code du Travail...](#)